



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Voies navigables de France - transport et tourisme fluvial

Question écrite n° 30109

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports sur la nécessité d'une véritable politique de restauration des voies navigables de France ainsi que du développement du fret fluvial et du tourisme fluvial. En effet, parmi les pratiques du tourisme, il en existe aussi une qui est trop souvent oubliée ; il s'agit de la filière du tourisme fluvial, durablement fragilisée par un manque d'entretien des voies navigables du pays. Depuis de nombreuses années, on assiste, impuissant, à la décrépitude du patrimoine fluvial dû à un manque d'investissements pour l'entretien et la modernisation des voies navigables françaises. Pourtant, avec un poids économique de 1,3 milliard d'euros et 6 100 emplois directs en France, le tourisme fluvial est loin d'être négligeable pour les territoires traversés. Il contribue fortement, au niveau international, à l'attractivité de ces régions pour la plupart à caractère rural. La diversité et la richesse des voies navigables se marient parfaitement avec la gastronomie, le patrimoine, les paysages et la douceur de vivre à la française. La pérennité des canaux, et plus particulièrement ceux au gabarit « Freycinet », dit de petit gabarit, ne pourra se poursuivre que si des péniches passent régulièrement sur tous ces itinéraires. Ce ne sont pas les petits bateaux de plaisance qui vont entretenir l'enfoncement de manière naturelle sur les canaux. Il n'y a que les commerces chargés type péniche « Freycinet » qui puissent le faire et éventuellement les péniches-hôtels dans une moindre mesure. Le fait de multiplier le passage régulier de péniches et de péniches-hôtels sur les canaux engendrera aussi un développement des services le long de ces axes. Il paraît donc important de continuer à se battre pour maintenir et régénérer toutes les liaisons nord-sud et est-ouest sur plusieurs itinéraires, de manière à maintenir ces liaisons ouvertes le plus longtemps possible tout au long de l'année, même en période de chômage sur certains secteurs. M. le député rappelle que le transport fluvial est un mieux-disant écologique, avec une équivalence « charge transportée » en moyenne pour une péniche de type « Freycinet » de quatorze camions. Favoriser et encourager les entreprises à utiliser ce mode de transport pour maintenir le fret, c'est s'engager dans une politique de mobilité durable, c'est-à-dire une politique qui garantira un meilleur maillage territorial autour des voies d'eau ainsi que la création de nouveaux emplois liés au secteur du transport de marchandises, mais aussi et surtout du tourisme fluvial tout en développant un nombre important d'activité annexes, de loisirs, de commerce et de tourisme qui s'installeront le long des voies d'eau. Ainsi se créera une nouvelle vie autour de sites navigables d'une très grande qualité esthétique qui constituent en même temps de magnifiques voies de communication oubliées depuis de trop nombreuses années. Pour la réussite d'une telle politique, les utilisateurs des Voies navigables de France ont besoin d'un sursaut des pouvoirs publics. Le moment est venu de donner aux Voies navigables de France les moyens financiers pour restaurer et moderniser le réseau afin de franchir un cap en matière de politique fluviale, pour que ce mode de transport puisse répondre correctement aux évolutions des besoins avec une infrastructure plus performante. Le budget annuel nécessaire pour le réseau fluvial est de 300 millions d'euros pour l'entretien et la régénération du réseau navigable, 50 millions d'euros pour sa modernisation et 150 millions d'euros d'investissements d'infrastructures nouvelles. Aussi, il lui demande de lui faire connaître les intentions du Gouvernement en matière de transport fluvial et de tourisme fluvial car il est évident que fret et tourisme sont étroitement liés et que les plaisanciers sont aussi très favorables à une reprise de toutes les navigations sur les voies navigables françaises.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30109

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2020](#), page 3794

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)